



BPJEPS APT

FAQ

BPJEPS Activités Physiques Pour Tous

Avec le BPJEPS APT, peut-on travailler contre rémunération ?

Oui, c'est un diplôme d'Etat et comme tout diplôme d'Etat, vous travaillez contre rémunération.

Le BPJEPS APT peut seulement initier dans les différents sports mais pas encadrer en compétition c'est bien cela ?

Les interventions du titulaire de la mention « activités physiques pour tous » ne visent pas le perfectionnement, la compétition dans une activité. L'éducateur sportif possède les compétences pour initier à la pratique d'une activité physique ou sportive pendant un cycle d'approche de l'activité.

Rien n'empêche de se spécialiser via des diplômes fédéraux par exemple.

Pour le BPJEPS APT, peut-on travailler hors école ou EPADH (activités en club).

Le BPJEPS APT permet de travailler partout ! L'activité en club est importante, que ce soit des clubs multisports ou des clubs de basket, de foot, ou encore de tennis...

Peut-on exercer en collège/lycée avec un BPJEPS APT ?

Non, il s'agit d'un diplôme du ministère des sports et pas de l'éducation nationale. De plus, il s'agit d'un niveau bac, alors que pour être professeur d'EPS il s'agit d'un niveau bac +5.

Le BPJEPS APT se fait-il en alternance ?

Il s'agit d'un BPJEPS en alternance. La répartition du temps se fait entre le centre de formation et la structure d'accueil selon le planning défini.

Le BPJEPS APT est-il le bon parcours pour devenir entraîneur ou intervenant sportif dans un club d'athlétisme ?

Oui mais cela n'est pas le seul moyen d'y parvenir, vous pouvez passer également par un DEJEPS avec la « spécialité » et la « mention » que vous souhaitez, ici, « athlétisme ».

Quel niveau scolaire demandez-vous pour la formation ?

Nous demandons d'avoir un niveau 4, niveau du baccalauréat.

Est-ce au candidat de chercher une structure et un tuteur ?

Oui tout à fait !

Que pensez-vous du fait d'être stagiaire dans son propre club de football ?

Le risque existe mais il n'est pas systématique. Si le club est bien structuré cela ne pose pas de problème.

Les débouchés et issues du BPJEPS :

Entreprises et structures concernées : structures publiques ou privées...

- collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques pour tous ;
- associations, notamment sportives ;
- établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;

- d'une façon générale, toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...);
- dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Vous avez également la possibilité de passer des diplômes supérieurs au BPJEPS pour prétendre à des postes à plus haute responsabilité :

- DEJEPS
- DESJEPS

Voir explications plus détaillées sur le site du ministère : <https://www.sports.gouv.fr/diplomes-79>

Dispenses, Equivalences et Allègements

Faut-il un BAFA ou diplôme équivalent pour intégrer la formation APT ?

Non pas spécifiquement, mais comme pour tout BP dès que vous avez une expérience d'encadrement c'est un vrai plus !

Est-ce qu'il y a des équivalences lorsque l'on arrive d'une 1ère année STAPS ?

Il n'y a aucune équivalence lorsque vous arrivez de STAPS, seulement une perspective d'allègement de formation si vous en avez vraiment le niveau. Ce dernier sera évalué lors d'un entretien de positionnement préalable à la formation.

Si je suis détenteur d'un BPJEPS APT, est-ce qu'il y a un allègement prévu au niveau des cours et des UC ? Titulaire de 2 BPJEPS, y-a-t-il des allègements possible (intéressé par l'APT) ?

Il faut bien différencier la notion de dispense et d'allègement.

Lorsque vous êtes détenteur d'un BPJEPS quel qu'il soit, vous êtes dispensés des UC1 et UC2, transversales de tous les autres BPJEPS. Donc pas de certifications à repasser pour ces 2 UC. En revanche selon la « mention » de vos BPJEPS déjà acquis vous devrez passer les UC3 et UC4.

Le fait d'avoir 2 BPJEPS ne dispense pas de certifications complémentaires.

En fonction de votre parcours (qualification et expérience professionnelle), vous pouvez prétendre à des allègements de formation, ces derniers seront identifiés **lors du positionnement préalable à la formation.**

J'ai déjà acquis 3 UC sur 4 au cours d'une autre formation du BPJEPS 4UC. Comment faire pour valider l'UC manquant ?

Vous avez la possibilité de vous réinscrire sur une autre session de formation du BPJEPS et préciser lors de l'entretien de positionnement votre souhait de validation que pour un seul UC. En fonction de l'accord commun du CROS et DRAJES Mayotte, vous aurez la possibilité de vous réinscrire et de passer uniquement la certification concernée.

Par ailleurs, les UC1 et UC2 étant transversales aux autres BPJEPS, vous aurez toujours la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences en plusieurs fois.

Plus d'informations : <https://www.sports.gouv.fr/activites-physiques-pour-tous-548>

Financement

Combien coûte une formation du BPJEPS ?

Le coût d'une formation BPJEPS APT s'élève à 9646 € par stagiaire pour 1282 heures de formation. Des solutions de prise en charge totale ou partielle existent. Pour en savoir plus, il faut contacter le CROS de Mayotte.